

Bulletin d'information

2022-2023



Etablissement scolaire
Estavayer-Sévaz

Table des matières

Calendrier scolaire	2
Adresses et numéros utiles	3
Conseil des parents ; relations « école-parents »	4
Relations « école-parents »	5
Nos us et coutumes	5
Zone 1 - Estavayer-le-Lac et Font	
Classes de 1H et 2H, horaires des classes	6
Classes de 3H à 8H, horaires des classes.....	7
Font , horaire des classes et du bus	8
Zone 2 - Montbrelloz et Rueyres-les-Prés	
Montbrelloz - Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus	9
Rueyres-les-Prés - Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus	10
Zone 3 – Murist	
Murist - Classes de 1H à 8H, horaires des classes et du bus	11
Demandes de congé ; jours Joker, absences	12
Rdv médicaux ; retards ; matériel scolaire, cours d'appui ; devoirs surveillés	13
Cours de langue et de culture(LCO), Application KLAPP	14
Accueil extrascolaire ; Association d'Accueil Familial de Jour (mamans de jour)	15
Sécurité routière	16
Trottinette, planche à roulettes	17
Pédibus ; recommandation bâtiment Motte-Châtel	18
Services auxiliaires, Services de logopédie, psychologie et psychomotricité	19
Compensations des désavantages	20
Les travailleurs sociaux, assurance scolaire ASA	21
Visites médicales et dentaires	22
Les poux ; les tiques ; éducation sexuelle	23
Recommandations de santé diverses	24
Sport dans le cadre de l'école, piscine	25
Sport facultatif, camps de ski 2023	26
ACT ; éthique religieuse ; bibliothèque publique	27
Café Parents-Enfants	28
Des personnes à qui parler ;	29
Service des écoles.....	30
Règlement de l'établissement scolaire d'Estavayer- Sévaz	31 à 33

Calendrier de l'année scolaire 2022-2023

Rentrée scolaire	: jeudi 25 août 2022
Vacances d'automne	: du samedi 15.10.2022 au dimanche 30 octobre 2022
Toussaint	: mardi 1 ^{er} novembre 2022
Immaculée conception	: jeudi 8 décembre 2022
Vacances de Noël	: du samedi 24 décembre 2022 au dimanche 8 janvier 2023
Vacances de Carnaval	: du samedi 18 février 2023 au dimanche 26 février 2023
Vacances de Pâques	: du vendredi 7 avril 2023 au dimanche 23 avril 2023
Fête du 1 ^{er} mai	: Lundi 1 ^{er} mai 2023/ congé pour les élèves
Pont de l'Ascension	: du jeudi 18 mai 2023 au dimanche 21 mai 2023
Pentecôte	: lundi 29 mai 2023
Journée pédagogique	: mardi 30 mai 2023 / congé pour les élèves
Fête Dieu	: du jeudi 8 juin 2023 au dimanche 11 juin 2023
Clôture scolaire	: vendredi 7 juillet 2023
Rentrée scolaire	: jeudi 24 août 2023

2022	Août				
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

2022	Septembre				
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	30

2022	Octobre				
Lundi		3	10	17	24
Mardi		4	11	18	25
Mercredi		5	12	19	26
Jeudi		6	13	20	27
Vendredi		7	14	21	28

2022	Novembre				
Lundi	31	7	14	21	28
Mardi	1	8	15	22	29
Mercredi	2	9	16	23	30
Jeudi	3	10	17	24	
Vendredi	4	11	18	25	

2022	Décembre				
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	30

2023	Janvier				
Lundi	2	9	16	23	30
Mardi	3	10	17	24	31
Mercredi	4	11	18	25	
Jeudi	5	12	19	26	
Vendredi	6	13	20	27	

2023	Février				
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	
Jeudi	2	9	16	23	
Vendredi	3	10	17	24	

2023	Mars				
Lundi		6	13	20	27
Mardi		7	14	21	28
Mercredi	1	8	15	22	29
Jeudi	2	9	16	23	30
Vendredi	3	10	17	24	31

2023	Avril				
Lundi		3	10	17	24
Mardi		4	11	18	25
Mercredi		5	12	19	26
Jeudi		6	13	20	27
Vendredi		7	14	21	28

2023	Mai				
Lundi	1	8	15	22	29
Mardi	2	9	16	23	30
Mercredi	3	10	17	24	31
Jeudi	4	11	18	25	
Vendredi	5	12	19	26	

2023	Juin				
Lundi		5	12	19	26
Mardi		6	13	20	27
Mercredi		7	14	21	28
Jeudi	1	8	15	22	29
Vendredi	2	9	16	23	30

2023	Juillet				
Lundi	3	10	17	24	31
Mardi	4	11	18	25	
Mercredi	5	12	19	26	
Jeudi	6	13	20	27	
Vendredi	7	14	21	28	

Adresses et numéros utiles

Direction des écoles	M. Christophe Lambert Ch. du Sacré-Cœur 2 1470 Estavayer-le-Lac dir.ep.estavayer@edufr.ch	Directeur	026 664 89 01 079 647 83 24
	M ^{me} Nathalie Chatton Bourqui Ch. du Sacré-Cœur 2 1470 Estavayer-le-Lac nathalie.chatton@edufr.ch	Adjointe de direction	026 664 89 02 079 566 03 84
Secrétariat des écoles	Administration communale Rue de l'Hôtel de Ville 11 1470 Estavayer-le-Lac ecoles@estavayer.ch	Mme E. Rouvenaz Mme M-C Moret	026 664 80 15 026 664 80 16
Conseiller communal Formation, sports et cohésion sociale	M. Yves Blanc Y.Blanc@estavayer.ch	Resp. de Dicastère	078 809 64 75
Inspectorat scolaire	M. Frédéric Gander Rte André-Piller 21 1762 Givisiez frederic.gander@fr.ch	Inspecteur scolaire	026 305 73 83
Accueil extrascolaire Devoirs surveillés	M ^{me} Natacha Besson Impasse Motte-Châtel 11 1470 Estavayer-le-Lac aes@estavayer.ch	Cheffe de secteur	026 664 89 48
Service des sports	M. Julien Roy M. Thierry Stabrowski M. Jonas Magne sports@estavayer.ch	Chef de secteur	079 862 33 19 079 429 43 84 078 893 11 68
Catéchisme catholique	Mme Marianne Berset	Responsable	
Catéchisme réformé	Mme Isabelle Marchand	Responsable	
Animation Jeunesse	M ^{me} Delphine Rapin M ^{me} Laurence Deillon M ^{me} Laura Mayor	Cheffe de secteur	026 664 80 67
Centre éducatif et Pédagogique (CEP)	Ecole spécialisée, service de psychologie, logopédie, psychomotricité contact-cep@edufr.ch		026 663 91 10

Le Conseil des parents

Le Conseil des parents de la nouvelle législature a été agrandi et se compose désormais de 11 parents d'élèves, dont au moins deux représentants par zone de notre Cercle scolaire, nommés par le Conseil communal.

Il permet **l'échange d'informations** et le débat de propositions entre les parents, l'Établissement et la Commune. Il **défend les préoccupations des parents et l'intérêt des élèves** en général. Le corps enseignant est représenté par une personne. La Direction des écoles fait également partie de ce Conseil. Le secrétariat est géré par le Service des écoles.



En cas de questions, de remarques ou de propositions, vous pouvez contacter ses membres via l'adresse conseildesparents@estavayer.ch

Il se compose comme suit :

M. Yves Blanc

Conseiller communal

Mme Patricia Amstutz

Zone 1

Estavayer-le-Lac

Mme Prissillia Buttitta

Zone 1

Estavayer-le-Lac

Mme Virginie Rey

Zone 1

Font

M. Bernard Borcard

Zone 1

Estavayer-le-Lac

Mme Aurélie Bally

Zone 2

Rueyres-les-Prés

Mme Sara Gomes

Zone 2

Morens

Mme Magali Vézy

Zone 2

Morens

M. Matthias Hirschi

Zone 2

Autavaux

Mme Mélanie Pillonel

Zone 3

Murist

M. Sébastien Noël

Zone 3

Vuissens

Mme Mélanie Schwab

Sévaz

M. Cédric Golay

Représentant des enseignants

M. Christophe Lambert

Directeur des écoles

Mme Nathalie Chatton Bourqui

Adjointe de direction



Relations « école-parents »

Rencontres parents-enseignants

Une soirée est en général organisée par les enseignants en début d'année scolaire. Une rencontre individuelle avec les parents est organisée dans tous les degrés dans le courant de l'année.

- Des rencontres personnalisées supplémentaires peuvent avoir lieu en fonction des besoins et en accord avec l'enseignant.
- **En cas de conflit** : Les parents prendront la peine de **s'adresser** si nécessaire **à l'enseignant de leur enfant** afin d'éclaircir la situation.
- Dans un deuxième temps, si le problème n'est pas résolu, ils contacteront **la Direction des écoles**.

Nos us et coutumes

Carnaval

Les enseignants s'organisent par tournus pour qu'une partie des classes prenne part au cortège du Carnaval.

1er mai

Dans le canton de Fribourg, il est de coutume que les enfants aillent chanter dans les commerces et chez les privés de la ville afin de recevoir quelques sous ou friandises.

Cette tradition permet aux enfants de récolter un peu d'argent pour offrir un cadeau le jour de la Fête des Mères (2^{ème} dimanche du mois de mai).



Fête-Dieu

Dans la zone 1, les enfants de toutes les classes peuvent participer avec leur enseignant ou leur catéchiste à la procession de la Fête-Dieu.

Zone 1 – Estavayer-le-Lac et Font

Nos classes de 1H et 2H

Maison Griset

- 3 classes
- 1 salle de rythmique



Classe	Titulaire/s	Téléphone
1H-2HA	Jessica Maendly Irène d'Ancona	026 664 89 61
1H-2HB	Kim Racine	026 664 89 62
1H-2HC	Chantal Gilliand	026 664 89 63



Motte – Châtel

- 4 classes
- 1 salle de rythmique
- 1 accueil extrascolaire



Classe	Titulaire/s	Téléphone
1H-2HD	Virginie Golay	026 664 89 41
1H-2HE	Murielle Bise Muriel Etienne	026 664 89 42
1H-2HF	Laetitia Pythoud Laetitia Pidoux	026 664 89 43
1H-2HG	Arta Berisha Crystal Gubser	026 664 89 44



Les horaires de classe

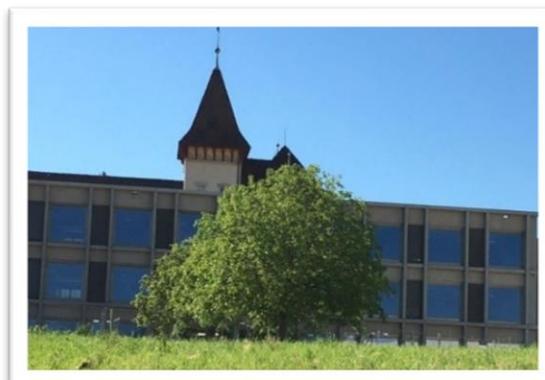
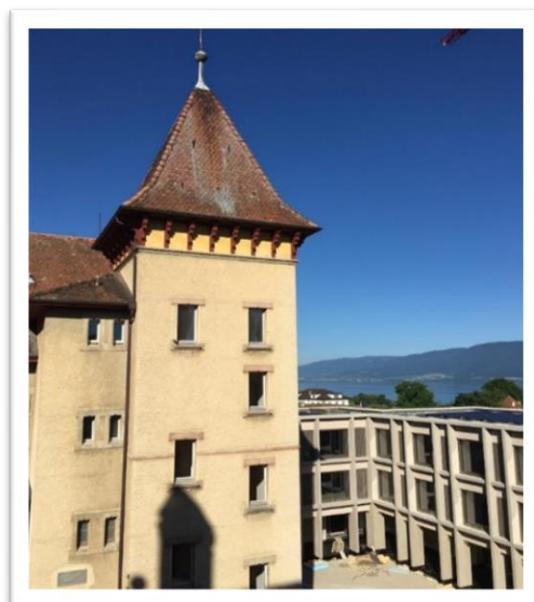
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	13h40-15h20	13h40-15h20	08h00-11h40	13h40-15h20	13h40-15h20
2H	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40	08h00-11h40	08h00-11h40	08h00-11h40 13h40-15h20

Nos classes de 3H à 8H

Sacré-Cœur / Nouveau bâtiment

- 12 classes
- 2 classes ACT et 1 classe de soutien

Classe	Titulaire/s	Téléphone
3HA	Justine Delley	026 664 89 11
3HB	Nadia Bloechle Camille Wisler	026 664 89 12
3HC	Nadia Cochard	026 664 89 14
3HD	Tanja Rapin	026 664 89 19
4HA	Laurence Pochon Rebecca Convers	026 664 89 15
4HB	Dominique Bondallaz Marie Rubin	026 664 89 16
4HC	Sarah Catano Laura Balerdi	026 664 89 17
4HD	Claudia Marci	026 664 89 13
7HA	Junior Manizao Caroline Mazza	026 664 89 20
8HA	Julie Torche	026 664 89 18
8HB	Delphine Michel Laura Nobs	026 664 89 21
8HC	Lysa Von Allmen	026 664 89 22



La route d'Yverdon

- 6 classes
- 1 salle d'AC



Classe	Titulaire/s	Téléphone
5HA	Daniela Diogo Jessica Lambert	026 664 89 51
5HB	Fabienne Dafflon Aurélie Schumacher	026 664 89 52
5HC	Paquita Butty Francine Kuhn	026 664 89 53
6HA	Nathalie Robatel Nuoffer Joceline Biland	026 664 89 54
6HB	Leticia Ribezzo	026 664 89 55
6HC	Caroline Cotting	026 664 89 56

Les horaires de classe pour Estavayer-le-Lac

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
*3H-4H	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20
5H-8H	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40	08h00-11h40 13h40-15h20	08h00-11h40 13h40-15h20

*Alternance **3H** : mardi ou jeudi matin, **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Zone 1 - Font

Font

- 2 classes

Classe	Titulaire/s	Téléphone
7HB	Laura Overney Camille Wisler	026 664 89 96
7HC	Cédric Golay	026 664 89 97



Les horaires de classe à Font

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7H	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30	07h50-11h30 13h30-15h10	07h50-11h30 13h30-15h10

Les horaires du bus Estavayer-le-Lac-Font

Pour les enfants d'Estavayer-le-Lac se rendant à Font et retour

	Aller	Retour	Aller	Retour
Estavayer « Sacré-Cœur »	7h30		13h10	
Font - École	7h36	11h35	13h16	15h15
Estavayer « Sacré-Coeur »		11h43		15h23

Pour les enfants de Font se rendant à Estavayer et retour

	Aller	Retour	Aller	Retour
Font école	7h38		13h18	
Estavayer « Sacré-Coeur »	7h44		13h24	
Parking de la Chaussée	7h45	11h44	13h25	15h24
Estavayer « Amarante »	7h47	11h46	13h27	15h26
Estavayer « Casino »	7h52	11h51	13h32	15h31
Estavayer « Stavia »	7h54	11h53	13h34	15h33
Font – École		11h58		15h38

Zone 2 – Montbrelloz et Rueyres-les-Prés

Montbrelloz

- 4 classes
- 1 classe ACT



Classe	Titulaire/s	Téléphone
1H-2HO	Angélique Gassmann	026 664 89 91
*3H-4HO	Estelle Prébandier	026 664 89 92
5H-6HO	Valérie Le Valérie Müller	026 664 89 93
7H-8HO	Adèle Vouardoux	026 664 89 94



Les horaires de classe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	13h55-15h35	13h55-15h35	08h20-11h55	13h55-15h35	13h55-15h35
2H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35
3-4H*	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35
5-8H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35

*Alternance **3H** : mardi matin congé, **4H** : jeudi après-midi congé

Les horaires de bus

Pour les enfants de Vernay se rendant à Montbrelloz et retour ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Les Planches	7h57	12h16	13h37	15h48
Forel Village	7h59	12h14	13h39	15h46
Forel La Vernase	8h00	12h12	13h40	15h44
Forel Forestel	8h01	12h11	13h41	15h43
Autavaux bifurcation	8h02	12h10	13h42	15h42
Montbrelloz école	8h07	12h07	13h47	15h39

Pour les enfants de Vernay se rendant à Rueyres-les-Prés et retour ligne publique 551

	Aller	Retour	Aller	Retour
Montbrelloz village	8h03	12h18	13h33	15h55
Autavaux bifurcation	8h05	12h13	13h35	15h50
Forel Forestel	8h06	12h12	13h36	15h49
Forel La Vernase	8h07	12h11	13h37	15h48
Forel village	8h09	12h10	13h39	15h47
Les Planches	8h11	12h08	13h41	15h45
Rueyres-les-Prés école	8h18	12h04	13h48	15h41



Zone 2 - Rueyres-les-Prés

Rueyres-les-Prés

- 10 classes
- 1 classe ACT et 1 accueil extrascolaire

Classe	Titulaire/s	Téléphone
1H-2HL	Sophie Doudin	026 664 89 99
1H-2HM	Jessica Besson Aurélié Schumacher	026 664 89 81
1H-2HN	Caroline Daehler Faustine Chardonnens	026 664 89 82
*3HM	Justine Crittin Jessica Besson	026 664 89 83
*4HM	Alice Von Burg	026 664 89 84
5HM	Caroline Wenger Véronique Pradervand	026 664 89 85
6HM	Isabelle Majeux Silva Nunes Nathalie Chatton Bourqui	026 664 89 86
7HM	Virginie Krenger Loriane Méan	026 664 89 87
8HM	Florian Wenger	026 664 89 89
8HN	Céline Huguet Loriane Méan	026 664 89 88



* Alternance **3H** : mardi ou jeudi matin, **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Les horaires de classe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	13h55-15h35	13h55-15h35	08h20-11h55	13h55-15h35	13h55-15h35
2H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35
3-4H*	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35
5-8H	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55	08h20-11h55 13h55-15h35	08h20-11h55 13h55-15h35

Les horaires du bus

Pour les enfants de Sévaz, Bussy, Morens, se rendant à Rueyres-les-Prés et retour ligne publique 554

	Aller	Retour		Aller	Retour
Sévaz, village	8h09	12h15		13h39	15h50
Bussy, croisée	8h10	12h13		13h40	15h48
Morens FR	8h15	12h09		13h45	15h44
Rueyres-les-Prés, la Chavane	8h16	12h07		13h46	15h42
Rueyres-les-Prés, anc. Poste	8h17	12h06		13h47	15h41
Rueyres-les-Prés, école	8h19	12h05		13h49	15h40

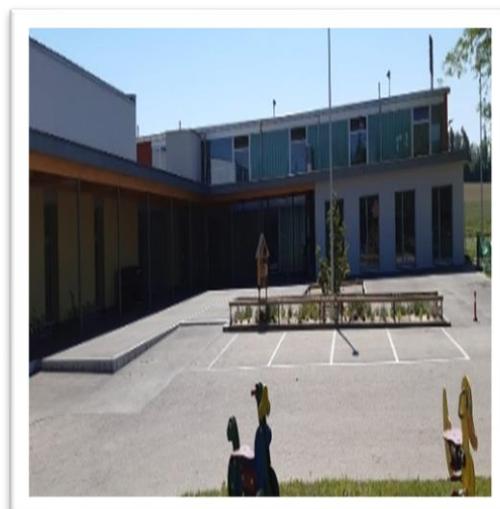
Zone 3 – Murist- Vuissens

Murist

- 8 classes
- 1 salle AC
- 1 accueil extrascolaire



Classe	Titulaire/s	Téléphone
1H-2HV	Alexia Butz Mathilde Bonvin	026 664 89 71
1H-2HW	Sandy Renevey	026 664 89 72
3HV	Carole Dedelley Mathilde Bonvin	026 664 89 75
4HV	Salomé Salomon	026 664 89 73
5HV	Sandrine Losey Nadia Huguet	026 664 89 77
6HV	Stéphanie Dafflon Nadia Huguet	026 664 89 74
7HV	Emilie Fasel Nadia Huguet	026 664 89 98
8HV	Daniel Chassot Nathalie Chatton Bourqui	026 664 89 76



Les horaires de classe

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
1H	13h55-15h35	13h55-15h35	08h10-11h50	13h55-15h35	13h55-15h35
2H	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50	08h10-11h50	08h10-11h50	08h10-11h50 13h55-15h35
3-4H*	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50 13h55-15h35
5-8H	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50	08h10-11h50 13h55-15h35	08h10-11h50 13h55-15h35

* Alternance **3H** : mardi ou jeudi matin, **4H** : mardi ou jeudi après-midi

Les horaires du bus

Pour les enfants de Vuissens et Franex se rendant à l'école à Murist et retour

	Aller	Retour		Aller	Retour
Vuissens poste	7h44	12h15		13h29	16h02
Vuissens école	7h45	12h14		13h30	16h01
Franex	7h57	12h01		13h42	15h48
Murist école	8h05	11h55		13h50	15h40

Pour les enfants de La Vounaise et Montborget se rendant à l'école à Murist et retour

	Aller	Retour		Aller	Retour
La Vounaise	7h55	12h03		13h42	15h43
Montborget	7h58	12h08		13h45	15h48
Murist école	8h05	12h00		13h50	15h40

Demandes de congé

La Direction rappelle aux parents que pour toutes les demandes de congé, ils doivent utiliser **le formulaire officiel** qui se trouve sur le site de la Commune d'Estavayer [Ecole enfantine & primaire - Commune d'Estavayer](#) ou le demander au Secrétariat des écoles. Seul ce formulaire sera accepté et devra être retourné à la Direction d'établissement, par courrier ou par courriel mais au **minimum 3 semaines avant** la date souhaitée.

Selon la loi scolaire, un congé peut être accordé si le motif est justifié, comme un événement familial important (décès, mariage) ou un événement artistique, sportif ou culturel auquel participe l'élève. En cas de dépôt tardif, la Direction se réserve le droit de ne pas entrer en matière sur la demande (sauf circonstances exceptionnelles).

Jours de congé « Joker » Art. 21 al. 2 LS et Art. 36a RLS



Dès le 1er août 2022, les parents sont autorisés à ne pas envoyer leur enfant à l'école durant quatre demi-jours de classe par année scolaire (jours « joker » sans présenter de motif).

- L'annonce a lieu au moins une semaine à l'avance à l'enseignant-e de la classe (via Klapp). Cependant, les demandes faites durant les vacances scolaires seront refusées.
- Aux dates suivantes, aucun jour joker ne peut être octroyé : le premier jour d'école de l'année scolaire, lors d'activités scolaires (voyages scolaires, course d'école, camp de ski ou camp vert, journées sportives et culturelles) et durant les jours de tests de référence cantonale, intercantonale ou internationale.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours inutilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi du programme. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.
- En cas d'absence injustifiée d'un élève, la direction de l'école peut restreindre ou refuser le droit aux jours joker. Recevez, chers parents, mes cordiales salutations. La Direction d'établissement

Absences

En cas d'absence non annoncée par les parents au début de la classe, l'enseignant appellera ces derniers. En cas de non-réponse, la procédure sera lancée afin de savoir où se trouve l'enfant.

Le Service des écoles sera prévenu et poursuivra la procédure. Cette dernière peut aboutir à l'intervention de la police communale.

Rendez-vous médicaux

Dans la mesure du possible, les rendez-vous chez le médecin ou le dentiste seront pris en dehors des heures de classe. Dans le cas contraire, **veuillez informer l'enseignant par Klapp** si possible 3 jours avant la date du rendez-vous.

Retards

Afin de respecter les règles et le bon fonctionnement de la classe, les élèves doivent être dans la cour de l'école **au maximum 10 minutes** avant le début des cours. Il est important que votre enfant soit à l'heure.

En cas de retards répétés, le corps enseignant sera dans l'obligation de prévenir la Direction d'établissement et des sanctions pourraient être prises.

Matériel scolaire

Gratuité de l'école ; La loi précise que les parents n'ont plus à équiper leur enfant de fournitures scolaires (crayons de couleurs, gommes, feutres), mais leur fournissent tous les effets et équipements personnels (sac d'école, pantoufles, plumier, affaires de sport).

Chaque établissement organise la distribution de ce matériel. Les élèves sont responsables d'en prendre soin. En cas de perte ou de dégradation excessive, le coût du matériel remplacé peut vous être facturé. Dans une perspective de développement durable, il est important que tous les partenaires visent à éviter la surconsommation. Si le matériel peut encore être utilisé, il n'est pas à remplacer.

Cours d'appui

Des jeunes étudiants de la région se mettent à disposition contre une petite rémunération pour donner des cours d'appui aux enfants rencontrant des difficultés ou désireux de bien préparer leur passage au CO, par exemple.

Une liste des personnes est à disposition auprès du Service des écoles : ecoles@estavayer.ch. Cette liste est mise à jour au début de chaque année scolaire.

Devoirs surveillés

La Commune organise un service de devoirs surveillés pour les élèves **des classes de 3^H à 8^H**.

Pour la zone 1 Estavayer-le-Lac-Font, ils se déroulent :

A l'école de Motte-Châtel ou à l'école du Sacré-Cœur.

Pour les zones 2 et 3, ont lieu en fonction de la demande.

Dès que les enfants ont terminé leurs tâches scolaires, mais au minimum après 30 minutes, ils sont priés de rentrer chez eux. Les surveillants(e) vérifient uniquement les devoirs du jour. Tout enfant se présentant aux devoirs surveillés et qui n'aura pas été inscrit officiellement ne pourra être accepté, ceci pour des raisons évidentes d'organisation. **La participation financière à la charge des parents est de CHF 6.50 par période.**

L'inscription est en principe valable pour toute l'année scolaire. Si vous désirez par la suite renoncer aux devoirs surveillés, vous êtes priés **de l'annoncer par écrit un mois à l'avance.**

Vous avez la possibilité d'y inscrire votre enfant au moyen d'un **formulaire disponible au Service des écoles** ou sur le site <https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/devoirs-surveilles>

Cours de langue et de culture d'origine (LCO)

Les cours en Langue et Culture d'Origine (LCO) sont des cours de langue destinés aux enfants dont la langue première (langue du père ou de la mère), est différente de celle de l'école. Ils sont organisés par les communautés (ambassade, consulat, association). Ces cours permettent de maintenir et élargir les connaissances et les compétences des enfants dans leur langue première et leur culture d'origine.

Ces cours sont facultatifs et ont lieu en dehors de l'horaire scolaire. L'enseignement LCO s'organise en fonction du calendrier de l'école obligatoire et la participation au cours est attestée par une notification dans le bulletin scolaire de l'élève.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous adresser à l'enseignant titulaire de votre enfant ou consulter la page internet : <https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarité-obligatoire/cours-de-langue-et-de-culture-dorigine-lco>

L'application KLAPP



La Direction d'établissement est heureuse de la nouvelle acquisition faite par notre Commune.

Une solution suisse nommée **Klapp**, imaginée et réalisée par une équipe de parents, afin de rendre la **communication entre les parents et l'école** plus simple et plus rapide. Nous sommes entièrement convaincus du bénéfice de cette solution pour tous les acteurs.

Son côté écologique est également un des points importants puisque cela évitera l'impression de la plupart des documents, distribués actuellement à nos élèves.



La communication entre l'école et vous est un facteur très important pour le bon déroulement de l'année scolaire. Notre établissement a pour objectif d'améliorer cette communication avec des outils d'information modernes, efficaces et respectueux de la protection des données.

Vous aurez dès lors et à tout moment une vue d'ensemble des informations concernant vos enfants. Klapp remplacera ainsi WhatsApp, les e-mails et certains documents en papier. Les informations de l'école transmises via Klapp arriveront sur une application spécialement dédiée et ne se mélangeront plus avec vos autres messages.

Klapp n'est pas seulement une solution de communication simple et sécurisée, elle gère également vos données avec la plus grande des précautions : les données sont exclusivement stockées en Suisse.

Accueil extrascolaire

ZONE 1 – Estavayer-le-Lac

L'accueil est situé dans le bâtiment de Motte-Châtel et peut accueillir jusqu'à 60 enfants.

Il est ouvert durant toute l'année scolaire de **6H30 à 18H00** pour les enfants d'Estavayer-Le-Lac et Font et durant toutes **les vacances scolaires** à **tous les enfants de la commune d'Estavayer**.

Zone 2 – Rueyres-les-Prés

Cette structure d'accueil extrascolaire est prévue pour tous les enfants de la zone 2 comprenant les villages de **Bussy, Morens, Rueyres-les-Prés**, ainsi que ceux d'**Autavaux, Forel, Montbrelloz** et **Sévaz**. Elle se trouve au rez-de-chaussée de l'école des Quatre vents et peut accueillir jusqu'à 24 enfants.

L'accueil est ouvert de **6h30 à 18h00** du lundi au vendredi.

Zone 3 - Murist

Cette structure complète l'offre d'accueil de notre établissement scolaire. Elle se situe à côté de la nouvelle salle de gymnastique et des salles de classe et peut également accueillir jusqu'à 24 enfants de **Murist, Vuissens, Franex, Montborget** et **la Vounaise**.

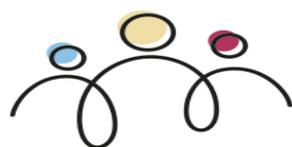
L'accueil est ouvert de **6h30 à 18h00** du lundi au vendredi.



Pour tout renseignement concernant la disponibilité dans l'un de nos 3 lieux d'accueils extrascolaires, la responsable se tient à votre disposition au **026 664 89 48** ou par courriel à l'adresse aes@estavayer.ch

De plus amples informations, dont les règlements de la Commune d'Estavayer et le règlement d'application ainsi que les tarifs, sont disponibles sur notre site internet www.estavayer.ch

Association d'Accueil Familial de Jour de la Broye



District de la Broye
**Accueil Familial
de Jour**

Cette association propose **des personnes agréées** pour la garde des enfants.

Association d'Accueil Familial de Jour du district de la Broye,

Rue de l'Hôtel de Ville 8, 1470 Estavayer-le-Lac

026 665 03 65 ou broye@accueildejour.ch

<https://www.accueildejour.ch/broye/>

Conseils de sécurité routière sur le chemin de l'école



En tant que parents, montrez l'exemple !

Ainsi votre enfant adoptera un comportement correct dans la circulation.

Nous vous rappelons que **le trajet** depuis la maison jusqu'à l'arrêt de bus ou jusqu'à l'école, **est sous la responsabilité des parents.**

A pied, c'est mieux

Il vivra ses propres expériences.



- Choisissez le chemin le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble ;
- Attirez son attention sur les dangers possibles ;
- Faites-le partir suffisamment tôt : se dépêcher augmente les risques d'accident ;
- Avant de traverser : **S'ARRÊTER, REGARDER, ÉCOUTER**

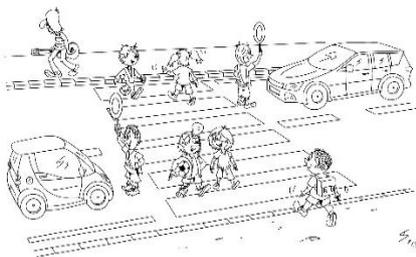
A vélo

Les enfants sont libres de venir à vélo à l'école, toutefois nous recommandons d'attendre que les bases leur soient enseignées lors du cours d'initiation **en 6H**. Plus jeunes, ils ne sont pas capables d'anticiper, de réagir correctement dans toutes les situations.

- Seul un vélo correctement équipé est admis ; **feux, catadioptres, freins**
- Le port du casque est fortement recommandé ;
- Sur un trottoir, dès 12 ans, le cycliste pousse son vélo.



Parents en voiture



Les parents taxis augmentent les dangers aux alentours des écoles.

Si un trajet est nécessaire :

- Assurez-vous que tout le monde est bien installé ;
- Ceinture, rehausseur, appuie-tête ;
- Arrêtez-vous complètement au passage pour piétons ;
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

Etre vu

Afin que le conducteur puisse réagir, **soyez visibles !**

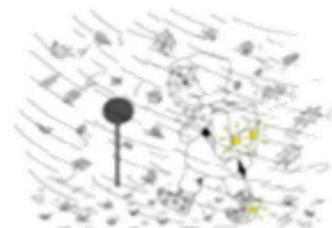
De jour comme de nuit, **portez des vêtements clairs et/ou réfléchissants.**



POLICE CANTONALE FRIBOURG
Section analyse, prévention, éducation routière

+41 26 305 20 30

www.policefr.ch



Aidez-nous à protéger vos enfants !

Trottinettes



Les trottinettes font aujourd'hui partie du quotidien. Bien que les accidents graves soient rares, suivez les conseils du BPA pour arriver à bon port. **Attention d'adapter sa vitesse à celle des piétons !** Pour venir à l'école, les trottinettes électriques sont interdites.

Où as-tu le droit de rouler ?

- Trottoirs
- Chemins pour piétons
- Zones piétonnes
- Zones de rencontre
- Routes secondaires peu fréquentées sans trottoir ni chemin pour piétons/piste cyclable
- Pistes cyclables (uniquement en cas de faible trafic)

Où n'as-tu pas le droit de rouler ?

- Routes principales ou toute autre route où le trafic est important
- Accès interdits aux piétons
- Circulation interdite aux engins assimilés à des véhicules (trottinettes électriques)

Comment dois-je me comporter ?

- Si tu roules à trottinette, tu dois respecter les mêmes règles que les piétons.
- Tu dois respecter les piétons et leur laisser la priorité !
- Sur la chaussée, tu dois rouler au bord droit.

De nuit, doit-on rouler avec des feux ?



Oui, **la nuit ou en cas de mauvaise visibilité** ou lorsqu'il pleut, si on roule sur la chaussée, il **faut équiper sa trottinette** avec un feu blanc à l'avant et rouge à l'arrière afin d'être bien visible !

Le casque est vivement conseillé.

Pédibus



Le Pédibus, c'est tout simple, ça marche comme un vrai bus mais à pied !

Le Pédibus est une solution originale qui simplifie la vie des parents. Il contribue à assurer une meilleure sécurité des plus jeunes enfants sur le chemin de l'école, à renforcer leur autonomie et à les amener ensuite à se déplacer seuls, à pied, en sécurité.

- Entre voisins, **les parents s'organisent** et définissent l'itinéraire et les horaires en fonction des besoins ; ils accompagnent les enfants à tour de rôle selon leurs disponibilités. Vous trouverez de plus amples informations sur <https://pedibus.ch/fr/>

Directives du bus scolaire

Principes

- En principe, **les élèves sont tenus d'utiliser les transports scolaires**.
- Les élèves qui n'utiliseraient pas les transports scolaires, même occasionnellement, sont **sous la responsabilité des parents**, comme stipulé dans l'art. 18 de la loi scolaire. Lors d'un transport scolaire organisé, les élèves sont sous la responsabilité du transporteur et des communes.
- Les élèves doivent être présents **5 min avant l'heure de départ du bus**.
- Dans le bus ou sur les places d'embarquement, **tous les élèves obéissent aux consignes des différents intervenants**.
- Les élèves bénéficiant d'une **carte TPF** sont priés de la garder durant **toute leur scolarité**.

Dès la rentrée scolaire 2022, des représentants du Conseil des parents auront la possibilité d'accompagner les enfants ponctuellement pendant les trajets du bus TPF. Cette démarche a pour but **d'aider les jeunes écoliers** à s'adapter et pour les mettre en confiance durant leurs premiers trajets. **Il est toutefois vivement recommandé aux parents d'effectuer au préalable une ou plusieurs fois le trajet en bus avec leur enfant.**



Sanctions



En cas de problème durant le transport, le chauffeur informera le Service des écoles de l'identité de l'élève perturbateur. Après deux avertissements **prononcés aux parents par la Commune**, il sera exclu du bus **par celle-ci durant** au maximum 10 jours de classe. **Pendant cette période, les parents auront la charge des trajets.**

Recommandation pour le bâtiment Motte-Châtel

Nous rendons attentifs **tous les parents d'élèves** qui amènent leurs enfants en voiture au bâtiment de Motte-Châtel qu'une **interdiction générale de circuler** est placée à l'entrée de l'Impasse. **Il est donc strictement interdit de déposer vos enfants au-delà de ce panneau.** Toutes infractions seront sanctionnées par une amende d'ordre (chiffre 304.2, CHF 100.00).

Slpp Qui sommes-nous et que proposons-nous ?

Le Service de logopédie, psychologie et psychomotricité (SLPP) constitue un élément du réseau de mesures d'aide scolaire, à disposition des élèves fribourgeois du circuit de l'école régulière.

Au moyen d'interactions gratifiantes, d'activités variées, ludiques et/ou spécifiques, l'enfant a l'occasion de reconstruire un autre rapport aux apprentissages et de se réengager dans une dynamique évolutive.

L'enfant, ses intérêts et ses ressources sont toujours au centre de nos interventions.

Références par cercles scolaires

Estavayer - Sévaz

Logopédie :

Fanny Duc-Brasey (lu-ma-je)
fanny.duc@edufr.ch
026 663 91 50

Sylvie Moine Hauser (lu-ma-je)
sylvie.moinehauser@edufr.ch
026 663 91 53

Mélanie Montero (lu-ma-je-ve)
melanie.montero@edufr.ch
026 663 91 48

Katharina Turnill (lu-ma-je-ve)
katharina.turnill@edufr.ch
026 663 91 56

Psychologie :

Perrine Bürgy Nobs (ma-je-ve matin)
perrine.burgy@edufr.ch
026 663 91 46

Joana Tavares Gendre
(lu-ma-je)
joana.tavares@edufr.ch
026 663 91 41

Valérie Andrey (lu ap-midi-me)
valerie.andrey@edufr.ch
026 663 91 46

Maud Chablais (me)
maud.chablais@edufr.ch
026 663 91 41

Aurélien Christinaz (lu-ma-me-je)
aurelien.christinaz@edufr.ch
026 663 91 17

Psychomotriciens :

Christine Mahieu (lu-ma-je-ve)
christine.mahieu@edufr.ch
026 663 91 59

Alexandre Estevinho Faustino
(ma ap-midi, me ap-midi, je ap-midi,
ve ap-midi)
alexandre.estevinho@edufr.ch
026 663 91 58

Service de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité (SLPP)

Route d'Yverdon 19 – CP 664
1470 Estavayer-le-Lac

<http://www.estavayer-cep.ch>

Offres de services dans les établissements scolaires

Année scolaire
2022-2023



Service de
Logopédie
Psychologie et
Psychomotricité

Cinq formes d'offres des services dans les établissements :

1. Echanges interdisciplinaires concernant des situations particulières (automne et mai/juin):

Demande à transmettre aux thérapeutes 15 jours avant

- Répondre à une demande individuelle d'un-e enseignant-e qui se pose une question par rapport à un ou plusieurs enfants
 - pour avoir des pistes
 - pour réfléchir à des projets d'élèves (aménagements pédagogiques)
 - pour savoir s'il faut signaler ou non
- Recevoir un-e enseignant-e qui se pose des questions sur une problématique qui touche la classe.

2. Echanges interdisciplinaires sur des thèmes (une fois l'an) :

L'échange sera préparé et élaboré entre le RE, quelques enseignant-e-s et les thérapeutes concerné-e-s afin de définir les attentes réciproques

3. Présentations des Services de Logopédie, Psychologie et Psychomotricité (SLPP) aux parents.

4. Présentations des Services Logopédie, Psychologie et Psychomotricité (SLPP) aux enseignant-e-s.

5. Pour chaque cercle scolaire, possibilité de contacter les thérapeutes de référence.

Ceux-ci restent les mêmes pour toute l'année scolaire et constituent les partenaires de référence des SLPP pour les enseignant-e-s qui se questionnent et souhaitent des conseils.

Il s'agit d'un service qui permet d'accompagner les enseignants en-dehors des dates de rencontres ponctuelles.

Comment prendre contact :

Envoyer un mail au/à la thérapeute pour fixer un rendez-vous téléphonique. Un entretien aura ensuite lieu selon l'horaire convenu.

Compensation des désavantages

Les mesures de compensation des désavantages concernent les élèves qui sont en **situation de handicap** attesté et/ou qui présentent une affection diagnostiquée par un-e des spécialistes reconnus-es par la DFAC (psychologue scolaire, logopédiste, médecin).

Pour bénéficier de ces mesures, il faut que l'élève soit susceptible d'atteindre les objectifs d'apprentissage et exigences fixés par le plan d'études. Vous trouverez toutes les informations sur les mesures et la procédure pour déposer une demande sur le site de la scolarité obligatoire dédié aux parents, sous le lien suivant :

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/scolarite-obligatoire/compensation-des-desavantages-a-lecole-obligatoire>

Travailleurs sociaux (TSS)



Dès la rentrée scolaire 2022-2023, les cercles scolaires primaires de la Broye accueilleront des travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) dans leurs établissements.

Le travail social en milieu scolaire :

- S'adresse aux élèves rencontrant différentes difficultés (scolaire, sociale, familiale, personnelle ou relationnelle)
- Accompagne, soutient, oriente aussi bien les élèves que leurs parents, les enseignants-es ou encore la direction de l'école
- Participe au maintien d'un climat scolaire de qualité
- Favorise l'apprentissage et l'intégration sociale des élèves

Cet accompagnement peut intervenir suite à une demande des enseignants, de la direction de l'école ou des parents.



Fonds assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le Conseil d'État a décidé de **renforcer son soutien aux familles** par la création d'un fonds.

Le fonds ASA prend en charge des frais spécifiques destinés à atténuer les effets causés par un accident ou un problème de santé grave pour les enfants ou jeunes de familles qui se retrouvent en situation financière difficile suite à cet accident ou problème de santé. Les demandes sont à déposer auprès du Service de la santé publique.

<https://www.fr.ch/vie-quotidienne/assurances/assurance-scolaire-contre-les-accide>

Vaccination et médecine scolaire



Afin de répondre aux besoins actuels des élèves, l'organisation de la médecine scolaire dans le canton de Fribourg a été modifiée. La nouvelle organisation (**Frimesco**) sera progressivement mise en place dans le canton, sur une période de trois ans. Les parents concernés seront informés par le Secrétariat des écoles. **Le premier examen** est demandé **avant l'entrée à l'école obligatoire**, donc en 1^{ère} Harmos. **Cet examen obligatoire** sera effectué par **le pédiatre ou médecin de famille** habituel de l'enfant. **C'est un examen préventif** qui permet de vérifier le développement général de l'enfant et plus particulièrement la vue, l'audition, la motricité et le langage. De plus, à cette occasion, **les vaccinations recommandées** seront contrôlées et complétées si nécessaire par le médecin, avec l'accord des parents.

En ce qui concerne le **deuxième examen**, ce dernier ne sera pas possible selon les nouvelles règles Frimesco. Le Service du médecin cantonal, débordé durant l'année 2020 par la pandémie de Covid 19, n'a pas été en mesure de finaliser son organisation. Par conséquent, pour les enfants de **8^{ème} Harmos**, l'ancien système sera prolongé jusqu'à la rentrée scolaire 2023-2024. **Cet examen est obligatoire** et comprendra essentiellement un entretien, qui sera mené soit par un-e infirmier-ère scolaire, soit par un-e médecin scolaire. Un contrôle du poids, de la taille et du dos sera également effectué. Ce deuxième examen, réalisé dans le cadre scolaire, est complémentaire aux contrôles effectués chez le médecin habituel de votre enfant. Pour de plus amples informations vous pouvez consulter le site du canton de fribourg <https://www.fr.ch/dsas/smc>

Service dentaire

Prophylaxie dentaire

Une fois par année, un membre de la prophylaxie passe dans les classes pour sensibiliser les enfants aux bons gestes pour une bonne hygiène bucco-dentaire.



Contrôle dentaire

Chaque enfant en âge de scolarité obligatoire **doit effectuer un contrôle dentaire annuel**. Ces contrôles sont organisés par le Secrétariat des écoles auprès des dentistes conventionnés ou de la caravane dentaire, selon la zone d'habitation. Vous pouvez également le faire auprès de votre médecin dentiste privé (**demandez une attestation que vous pourrez ensuite envoyer au Secrétariat des écoles**). En début d'année scolaire, le Secrétariat des écoles envoie aux parents un courrier avec toutes les informations.

Traitements orthodontiques

Dans certains cas, la Commune peut octroyer une aide financière. Une demande écrite, justifiée par le médecin orthodontiste, est adressée avant la prise en charge à l'Administration communale.

Aide financière

Pour obtenir plus de renseignements concernant une éventuelle **aide financière** aux coûts des soins dentaires, vous trouverez toutes les informations sur le lien suivant ;

<https://www.estavayer.ch/ecole-enfance/ecole-enfantine-primaire>

Les poux

Chaque année voit dans nos classes l'apparition de poux. Si ces bêtes indésirables se manifestent chez votre enfant, nous vous serions obligés d'observer les directives suivantes :

- **Veillez le signaler immédiatement à l'enseignant ;**
- Employez une préparation conseillée par votre pharmacien et observez le mode d'emploi ;
- Une tête qui a attrapé des poux est interdite de piscine !

Vous trouverez de plus amples informations sur le site de la Direction de la formation ainsi que des brochures traduites en 7 langues <https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/les-poux> .

Les tiques

Dans la Broye, les tiques sont particulièrement virulentes et peuvent transmettre des maladies comme la maladie de Lyme, ou borréliose, mais aussi l'encéphalite à tiques.

Nous vous recommandons :

- Portez des vêtements bien fermés ;
- Evitez les sous-bois ;
- Utilisez des répulsifs contre les tiques (à pulvériser aussi bien sur la peau que sur les vêtements) ;
- Examinez toutes les parties du corps et vêtements après chaque passage dans un milieu à risques.

En cas de piqûre, retirez la tique le plus rapidement possible. Pour plus d'informations sur les tiques : www.piqure-de-tique.ch

L'éducation sexuelle

De tout temps, les enfants se sont trouvés confrontés à de multiples questions concernant la sexualité, y compris les abus sexuels et le sida.

Toutefois, à notre époque, les médias les interpellent parfois avec violence et les enfants reçoivent ces informations sans toujours comprendre ce qu'ils voient ou entendent. Il s'agit alors d'apporter des réponses simples et exactes à leurs questions.

C'est certes le rôle des parents mais, pour les aider dans leur tâche, un service comprenant des personnes spécialement formées à ce travail est à leur disposition.

Une animatrice et déléguée du Département de la santé publique passe habituellement chaque année dans les classes **de 2^H, 6^H et 8^H**.

Elle anime également une soirée d'information pour les parents à laquelle vous serez invités l'année où votre enfant sera concerné par ce cours.



Cours de prévention

Les chargés de prévention de la **Brigade des Mineurs** (BMI) visitent chaque année les classes de **7H**. Ils rappellent aux élèves que chacun a **des droits** mais aussi **des devoirs**.

Ceux-ci constituent un cadre de vie enrichissant pour tous ; qui dit cadre dit donc respect de celui-ci et responsabilité de chacun de s'y conformer. Ils démontrent également les conséquences du non-respect de ce cadre et expliquent les principales lois qui régissent notre vie en société.

Vous pouvez d'ailleurs consulter leur programme sous le lien : <https://www.fr.ch/police-et-securite/prevention/brigade-des-mineurs>

Recommandations de santé

Nutrition

L'alimentation est primordiale pour la bonne santé de votre enfant. Les problèmes de surpoids sont souvent la conséquence de mauvaises habitudes alimentaires et d'un manque de mouvement.

Encouragez votre enfant à se rendre à pied à l'école et à la pratique d'une activité sportive !

L'objectif du programme cantonal fribourgeois – Alimentation, activité physique, santé mentale est de créer un environnement favorable à la santé afin de prévenir les maladies non transmissibles et agir sur les facteurs de risque tels que le surpoids et l'obésité, chez les enfants et les jeunes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez consulter le site du département cantonal sur

<https://www.fr.ch/sante/prevention-et-promotion/programme-cantonal-fribourgeois-alimentation-activite-physique-sante-mentale>



Sommeil

Pour être performants à l'école, il est important que les enfants puissent bénéficier d'un nombre suffisant d'heures de sommeil. Il est conseillé de les coucher à des heures régulières afin qu'ils aient au moins 8 à 9 heures de sommeil.

Internet – télévision

L'école recommande aux parents de veiller aux différents accès sur les sites internet et d'instaurer un dialogue clair sur son utilisation et ses risques (anonymat, photo, publication privée, etc.).

Le contrôle parental est vivement conseillé ainsi que pour les programmes audiovisuels.

Une famille 2.0 ou « **comment accompagner nos enfants à l'ère digitale** ». Vous trouverez de plus amples informations sur notre site internet sous l'onglet « **Ecoles** ».

Sport dans le cadre de l'école

Education physique et sportive (EPS) : Les élèves suivent 3 périodes de sport par semaine. Les enseignants-es collaborent étroitement avec les enseignants de sport à l'élaboration et à la réalisation de ces leçons. **Lors des heures doubles de sport, tous les élèves de 3H à 8H doivent se doucher.**

Recommandations pour l'utilisation de la piscine

La piscine : Les classes de 3H à 8H suivent chaque année des leçons de piscine.

- **Les filles portent un maillot de bain**, une ou deux pièces, adapté à la natation (éviter les maillots qui s'attachent avec des ficelles).
- **Les garçons portent un caleçon de bain** (le short est toléré mais il ne doit pas dépasser la mi-cuisse).
- **Le bonnet de bain en « silicone » ou imperméable est obligatoire**
- **Les cheveux longs sont attachés** au-dessus de la tête et couverts sous le bonnet.
- Apporter un linge
- Prendre un produit pour la douche
- Evitez de prendre des objets de valeur (chaînettes en or, montre, etc).



Santé

- **Les élèves qui ont des verrues plantaires sont priés**, pour éviter une épidémie, **de se munir de chaussettes en plastique** qu'ils devront également garder pour nager.

Pour éviter les verrues plantaires, les élèves peuvent se munir de petites chaussures en plastique pour marcher sur le bord de la piscine. Les verrues ne s'attrapent pas dans l'eau !

Si, lors du contrôle périodique, les enseignantes de natation détectent des verrues ou autres infections mycosiques, l'élève devra impérativement porter un chausson de natation*

** Ils sont vendus en pharmacie ainsi que les produits abrasifs qui, régulièrement appliqués, sont très efficaces. Une verrue à un pied n'est en aucun cas une raison pour manquer un cours de natation.*

- Si votre enfant a **des poux**, il ne peut pas se rendre à la piscine.
- Si l'élève souffre d'un problème de santé particulier (maladie cardiaque, diabète, épilepsie, asthme, oreille interne, infection, eczéma, molluscum, etc.), **un certificat médical est exigé.**
- Pour les jours plus froids, **prévoir un bonnet d'hiver pour la sortie.**

Sport facultatif

Le « **sport facultatif** » a été développé pour vos enfants afin qu'ils **puissent s'amuser en bougeant** et pour qu'ils **pratiquent régulièrement des activités sportives** diverses.

De nombreuses activités leur sont proposées **gratuitement** et sont dispensées par une équipe de moniteurs motivés et qualifiés durant l'année scolaire (automne, hiver, printemps).

Votre enfant sera pris en charge durant le temps de l'activité (60 minutes). Les trajets sont sous la responsabilité des parents.

Le descriptif des activités ainsi que le coupon d'inscription vous parviendront en temps voulu.

Camps de ski 2023

Nous sommes à la **recherche de bénévoles** qui aideront les enseignants durant ces semaines à la neige.

Pour chaque camp, le nombre d'accompagnants est limité.

Pour les personnes intéressées, nous vous prions de bien vouloir nous contactez uniquement par courriel à sports@estavayer.ch.



Voici le détail de tous les camps qui se dérouleront à Bellegarde-Jaun

Camp N° 1 Du 9 au 13 janvier	Camp N° 2 Du 16 au 20 janvier	Camp N° 3 Du 23 au 27 janvier	Camp N° 4 Du 30 au 3 février
6HC	6HB	6HA	6HV
7HB	7HA	6HM	7HV
		7HC	8HV

Voici le détail des deux camps qui se dérouleront à Grimentz



Camp N° 5 Du 30 janv. au 3 fév.	Camp N° 6 Du 6 au 10 février
8HA	8HC
7-8HO	8HB
7HM	8HM
8HN	

Activité créatrice et manuelle

Deux ou trois leçons d'AC font partie de la grille horaire des classes primaires.
La classe est en général partagée en deux groupes qui se rendent alternativement dans la classe de l'enseignant AC ou restent en classe avec leur enseignant.

Ethique et religions



Une leçon par semaine est réservée à l'**enseignement religieux** catholique et réformé. Cette leçon est animée par des catéchistes et catéchètes mandatés par les paroisses concernées.

Les élèves d'autre confession ou dispensés (formulaire à demander à l'enseignant/e) se rendent normalement à l'école.
Les inscriptions se font pour une année scolaire complète.

L'éthique et les cultures religieuses (ECR) correspondent également à une unité de 50 minutes donnée par l'enseignant/e.

Ce domaine d'enseignement a pour objectif d'ouvrir les élèves à la diversité et à les éveiller aux diverses valeurs humanistes et religieuses. Cette leçon est suivie par tous les élèves (art. 42 du RLS).

Bibliothèque publique



Heures d'ouverture

Jour	Horaire
Mardi	14h00 – 17h00
Mercredi	15h30 – 18h00
Jeudi	18h30 – 20h30
Vendredi	15h00 – 19h00
Samedi	09h30 – 11h30



Ordinateurs



Espace de lecture



Accessibilité



Éducation Familiale Familienbegleitung

Activités de l'Éducation Familiale – 2022 à Estavayer-le-Lac

Cafés Parents-Enfants

Un espace pour vivre des moments de jeux avec les enfants et leurs parents/accompagnant-es, en présence d'un-e collaborateur-trice de l'Éducation Familiale. Avec la possibilité de partager autour d'un café-goûter toutes questions concernant l'éducation des enfants.

Dates les mardis 9h30-11h
13 septembre, 11 octobre
22 novembre

Lieu Bibliothèque publique
Route de la Chapelle 33



Agenda actuel et plus d'infos

www.educationfamiliale.ch

Facebook/Instagram @educationfamiliale.ch

Contact et permanence

026 321 48 70 / contact@educationfamiliale.ch

Avec le soutien de



<https://www.educationfamiliale.ch/>

Des personnes à qui parler ?

Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)	Boulevard de Pérolles 24 Case Postale 1701 Fribourg	026 305 15 30
Office des curatelles	Bâtiment de l'Hôpital Case postale 896 1470 Estavayer-le-Lac	026 664 71 04
LAVI, enfants et adolescents	Boulevard de Pérolles 18 A Case Postale 1701 Fribourg	026 305 15 80
La Main tendue	Une oreille à qui parler gratuit	143
Pro Juventute	Ligne d'urgence 24/24 N° d'urgence gratuit	147
Antenne santé-conseils	Centre de santé de la Croix-Rouge Hôpital Intercantonal de la Broye 1470 Estavayer-le-Lac	026 664 77 90
REPER, promotion de la santé et prévention	Rue Hans-Fries 11 1705 Fribourg	026 322 29 01
Profa - Planning familial – santé sexuelle	Rue de Lausanne 9 1530 Payerne	021 631 01 49
Office familial Fribourg Consultation conjugale et familiale	Avenue de la Gare 14 1700 Fribourg	026 322 10 14



026 664 80 15 ou 026 664 80 16

ecoles@estavayer.ch

**Le Service des écoles est ouvert
du lundi au jeudi de
08h30 à 11h30 et de 14h00 à 16h30**



Dès le 25 juillet 2022

Fermé le mercredi matin et le vendredi

En cas de perte, vous trouverez cette brochure ainsi que tous les formulaires et règlements communaux sur le site Internet de la Commune d'Estavayer .





1. Bâtiments, cours et périmètre scolaire

1.1 Le périmètre scolaire comprend les bâtiments et les infrastructures scolaires. Ce règlement est valable pour la durée du temps scolaire y compris les 10 minutes d'encadrement.

1.2 Les dispositions du présent règlement sont applicables pour toutes les activités organisées par l'école notamment lors des camps, courses d'école, sorties, journées sportives ou activités culturelles, ainsi que lors des déplacements entre les bâtiments scolaires.

1.3 L'accès des bâtiments est autorisé aux élèves à partir de l'instant où retentit la sonnerie. Sous autorisation d'un surveillant de cour, un élève peut pénétrer dans le bâtiment avant la sonnerie.

1.4 A la sonnerie, les élèves se rassemblent en colonne par deux et entrent silencieusement en compagnie de l'enseignant. Les parents se tiennent en retrait et laissent les élèves entrer dans le bâtiment.

1.5 Les élèves ne crient pas et ne courent pas dans les corridors, salles de classe et autres locaux. Les jeux cessent dès la sonnerie.

1.6 Durant les heures d'école, l'accès des bâtiments et préaux est autorisé uniquement aux personnes en lien direct avec l'école. L'accès des bâtiments aux parents est autorisé uniquement en cas de besoins spécifiques. Les enfants ne devraient pas se rendre dans l'espace scolaire plus de 15 minutes avant le début de l'école.

1.7 A la récréation, les élèves se rendent immédiatement dans la cour ou la partie de la cour qui leur est réservée. Ils ne stationnent pas dans les corridors ni dans les toilettes des bâtiments.

1.8 Les élèves ne peuvent quitter la cour sans autorisation.

1.9 Les élèves ne lancent pas de projectiles et n'utilisent pas dans leurs jeux des objets pouvant présenter un danger.

1.10 L'usage de moyens de transports, bicyclettes (dès la 6H avec casque) et trottinettes, est autorisé pour se déplacer vers son bâtiment scolaire. Ils sont, par contre, interdits dans le périmètre scolaire (cour). Tout autre engin à roulettes est strictement interdit. Le trajet scolaire reste sous la responsabilité des parents.

2. Tenue, ordre et propreté

2.1 La tenue vestimentaire à l'école est toujours décente. Les parents veillent également à ce qu'elle soit confortable et appropriée, y compris pour le sport. Le maquillage est interdit.

A l'intérieur des bâtiments, les élèves ne portent pas de casquette, de bonnet ou de capuche.

2.2 Les pantoufles sont obligatoires dans les salles de classe.

2.3 L'enseignant ou tout autre professionnel de l'école peut confisquer sur le champ tout objet dangereux ou susceptible de porter atteinte à la dignité d'autrui. Dans un tel cas, le professionnel concerné en informe les parents et remet l'objet confisqué à la direction. Les parents peuvent le récupérer auprès de la direction de l'établissement après une durée d'un mois. Les objets dangereux ou susceptibles de faire l'objet d'une plainte pourront être remis à la police.

2.4 Dans le périmètre scolaire, ainsi que dans les bus, les appareils personnels des élèves, notamment les **montres connectées**, et les **téléphones portables**, doivent être éteints et rangés au fond du cartable (et non simplement mis en veille). L'enseignant met à disposition un endroit spécifique où déposer un téléphone éteint durant le temps de classe. En cas de non-respect, les sanctions du point 2.3 sont appliquées.

2.5 L'école n'est pas responsable du matériel personnel des élèves. Celui-ci n'est pas remboursé en cas de disparition ou de déprédation.

2.6 A la fin de chaque demi-journée, les élèves mettent en ordre les locaux qu'ils quittent et prennent les dispositions relatives au nettoyage des locaux.

2.7 A moins d'y être autorisé par un professionnel de l'établissement, les élèves ne consomment pas de nourriture ou de boissons à l'intérieur d'un bâtiment scolaire.

2.8 Afin d'éviter toutes déprédations, les bonbons et les chewing-gums sont interdits dans le périmètre scolaire.

3. **Matériel scolaire**

3.1 L'élève prend soin du matériel mis à disposition par l'école. Il suit les consignes transmises par les professionnels de l'école à ce propos. En cas de déprédation ou de perte, l'élève doit le remplacer aux frais des parents.

3.2 Le carnet journalier de l'élève est un document officiel qui fait le lien entre l'école, les parents et l'élève. Il doit être signé à la fin de chaque semaine par les parents.

4. **Absences, congés, dispenses**

4.1 La direction et les enseignants informent les parents de la procédure pour signaler rapidement l'absence d'un élève en classe et rappellent les règles concernant la justification des absences et des congés individuels.

4.2 Toute absence doit être justifiée auprès de l'enseignant qui tiendra à jour un décompte des absences. Ce dernier signalera tout abus à la direction.

L'absence pour maladie ou accident doit être justifiée au moyen d'un certificat médical adressé à l'enseignant dès qu'elle dépasse quatre jours de classe consécutifs, week-ends et jours fériés non-compris, ou en cas d'absences répétées.

4.3 Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une demande de congé motivée auprès du Responsable d'établissement au moyen du formulaire officiel disponible sur le site de la commune, onglet école, uniquement pour :

a) un événement familial important,

b) une fête religieuse importante ou la pratique d'un acte religieux important,

c) un événement sportif ou artistique d'importance auquel l'élève participe activement.

En aucun cas pour une raison de loisir ou de vacances.

4.4 En cas d'absence, les parents et l'élève, d'entente avec l'enseignant, prennent toute mesure utile pour rattraper rapidement le travail à effectuer.

4.5 Lorsqu'un élève est dispensé d'éducation physique, piscine, camps, activités sportives, un certificat médical doit être transmis à l'enseignant. Cette dispense ne l'autorise en aucun cas à rester à la maison. L'enseignant organisera son placement et le travail à effectuer.

4.6 En cas d'absence non annoncée après 10 min et sans possibilité de joindre les parents, les enseignants sont tenus d'appeler le secrétariat des écoles. La police locale ou cantonale se déplacera au domicile de l'enfant afin de connaître les raisons de cette absence.

En cas de rendez-vous (médecin, dentiste, ou autre), les parents informent rapidement l'enseignant dès la date connue ou au plus tard 3 jours avant. (Procédure propre à chaque enseignant) Toutefois, les rendez-vous doivent, dans la mesure du possible, être fixés en dehors du temps de classe. Lorsqu'une absence illégitime d'un élève est due au fait des parents, la Direction d'établissement entend les parents et en informe le Préfet.

5. Sanctions

5.1 Les comportements inadéquats et les infractions au présent peuvent être sanctionnés selon les dispositions prévues par la loi scolaire et son règlement d'application.

6. Données personnelles de l'élève

6.1. En cas de changement de domicile ou de modification des coordonnées communiquées lors de l'inscription de l'élève, les parents en informent sans délai l'enseignant, la direction et l'administration communale.

7. Disposition finale

7.1. Son entrée en vigueur a été fixée au 24 août 2017

